

7. a) Protocole de la reprise de la réunion de plénipotentiaires relative à la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie

Vienne, 4 avril 1984

ENTRÉE EN VIGUEUR:	3 février 1994 , conformément à l'article 21 des Statuts, pour toutes les Parties aux Statuts*.
ENREGISTREMENT:	3 février 1994, No 30673.
ÉTAT:	Signataires: 7. Parties: 33.
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 1763, p. 92; Notification dépositaire C.N.96.1984.TREATIES-3 du 12 juin 1984.

Note: La reprise de la réunion de plénipotentiaires relative à la création du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie tenue à Vienne, Autriche, du 3 au 4 avril 1984, a adopté ledit Protocole, en langue anglaise seulement, afin de compléter l'article 1, paragraphe 2, des Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, conclus à Madrid le 13 septembre 1983. Le Protocole a été ouvert à la signature de toutes les Parties contractantes des Statuts à Vienne, du 4 au 12 avril 1984, et le restera au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, jusqu'à la date de l'entrée en vigueur desdits Statuts.

A toutes fins pratiques et juridiques, le Protocole complète les Statuts et est, par conséquent, considéré comme formant partie intégrante de ces derniers et prendra effet lors de l'entrée en vigueur des Statuts conformément à son article 21.

* Voir chapitre XIV-7 pour la liste complète des Parties aux Statuts du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie.

<i>Participant¹</i>	<i>Signature ad referendum (s)</i>	<i>Signature définitive(s), Confirmation de signature</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Signature ad referendum (s)</i>	<i>Signature définitive(s), Confirmation de signature</i>
Afghanistan.....		15 août 1984 s	Iraq.....		23 oct 1984 s
Algérie.....		4 nov 1985 s	Italie.....		4 avr 1984 s
Argentine.....		4 avr 1984 s	Maroc.....		19 oct 1984 s
Bhoutan.....		31 mai 1984 s	Maurice.....		19 sept 1984 s
Brésil.....	5 mai 1986	9 mars 1990	Mexique.....	25 oct 1984	21 janv 1988
Bulgarie.....		4 avr 1984 s	Nigéria.....		2 mai 1985 s
Chili.....		4 avr 1984 s	Panama.....		11 déc 1984 s
Colombie.....		14 sept 1987 s	Pérou.....		4 avr 1984 s
Costa Rica.....	14 août 1990	11 oct 1996	Pologne.....	1 août 1990	
Croatie.....		26 août 1993 s	Sénégal.....		29 juin 1984 s
Cuba.....		4 avr 1984 s	Soudan.....		29 janv 1993 s
Égypte.....	2 janv 1986	13 janv 1987	Sri Lanka.....		1 oct 1993 s
Équateur.....	17 juil 1990		Trinité-et-Tobago.....		8 févr 1985 s
Fédération de Russie.....		18 sept 1992 s	Tunisie.....		5 août 1992 s
Grèce.....		4 avr 1984 s	Türkiye.....		22 sept 1987 s
Hongrie.....		14 sept 1987 s	Venezuela (République bolivarienne du).....		4 avr 1984 s
Inde.....		4 avr 1984 s	Viet Nam.....		17 sept 1984 s
Iran (République islamique d').....	29 avr 1988	18 déc 2001			

Notes:

¹ L'ex-Yougoslavie avait signé le Protocole définitivement le 4 avril 1984. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

